

المجلس
الاقتصادي
والاجتماعي
والبيئي



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'Apprentissage Tout au Long de la Vie Une ambition marocaine

Auto-saisine AS n° 12 / 2013

www.cese.ma

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'Apprentissage Tout au Long de la Vie Une ambition marocaine

Conformément à l'article 16 de la loi organique, le Conseil Economique, Social et Environnemental a décidé le 22 décembre 2011 dans le cadre d'une auto-saisine de traiter la question de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Les travaux de la Commission permanente chargée des Affaires de Formation, de l'Emploi et des Politiques Sectorielles ont conduit à l'élaboration et la présentation d'un rapport intitulé « L'Apprentissage Tout au Long de la Vie – Une ambition marocaine » ;

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale en sa vingt-sixième session ordinaire réunie le 25 avril 2013,

Il a donné lieu au présent avis.

Motif de l'Avis

1. Considérant l'éducation comme un droit fondamental de tout citoyen, consacré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (article 26), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (articles 2, 13 et 14) et la recommandation 195, de l'année 2004, du Bureau International du Travail, concernant les mécanismes de valorisation du capital humain ;
2. Considérant que la politique nationale du Maroc fait du développement humain l'une de ses priorités et qu'elle vise l'émancipation des citoyens par l'éducation et la culture ;
3. Considérant la nécessité de développer la compétitivité et l'employabilité pour faire face à une concurrence internationale accrue ;
4. Considérant que les Investissements Directs Etrangers au Maroc sont encore principalement attirés par les faibles coûts de la main d'œuvre et que la capacité à bénéficier des retombées technologiques de ces investissements repose sur les ressources humaines, sociales et institutionnelles du pays (capital humain, formation, apprentissage, institutions, aptitude technologique...);
5. Et que par conséquent, le développement des activités d'apprentissage est indispensable pour bénéficier au mieux des retombées positives des flux d'IDE sur la croissance ;
6. Considérant l'arrivée massive des innovations et des technologies dans toutes les composantes de la société ;
7. Considérant que l'existence d'aptitudes technologiques et d'un bon niveau de formation préalable des citoyens conditionnent l'assimilation des nouveaux savoir-faire, et l'appropriation efficace, voire inventive, des technologies étrangères ;
8. Considérant que développer les dons ou le mérite individuel et donner les moyens à tous d'acquérir des qualifications reconnues favorise l'autonomie et la mobilité sociale;
9. Considérant qu'à la sortie de l'école, le capital culturel des individus est encore trop, inégalement réparti, et peut faire l'objet d'améliorations par des dispositifs de formation tout au long de la vie;
10. Et, conscient aussi de l'importance que revêt l'acte de bonne diffusion des savoirs et de transmission des savoir-faire dans la société, le Conseil Economique, Social et Environnemental s'est autosaisi sur le sujet et a fait de cette question une des préoccupations prioritaires de ses interventions.

Objet de l'Avis

11. En s'appuyant sur les données disponibles, et l'audition des différentes parties concernées, le Conseil a voulu d'abord aboutir à un constat partagé sur les objectifs et les dispositifs associés au concept de « l'apprentissage tout au long de la vie ». Il a aussi établi un bilan des propositions, venant des différents acteurs eux-mêmes, pour développer au Maroc une culture globale de l'apprentissage et améliorer les possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie. Instruit aussi des bonnes pratiques locales et des expériences étrangères dans ce domaine, le Conseil a tenu à approfondir le débat entre les parties concernées pour appuyer ses recommandations sur deux grands principes :
 - Principe d'ancrage national afin d'aboutir à des politiques, des dispositifs pratiques et une démarche d'implémentation, qui tout en s'inspirant des expériences étrangères abouties, restent adaptées aux réalités marocaines;

- Principe d'innovation en mettant l'accent sur la nécessité de développer des systèmes de formation originaux s'appuyant sur les opportunités offertes par les différentes initiatives nationales et programmes de développement ainsi que les potentialités ouvertes par les innovations techniques, sociales et pédagogiques les plus récentes pour offrir un apprentissage et une formation à tout âge et pour toutes les composantes de la société marocaine.

Les constats de la Commission

12. Les auditions et les données mises à la disposition du Conseil ainsi que les travaux au sein de la Commission ont permis de confirmer que l'apprentissage tout au long de la vie concerne toutes les activités significatives d'apprentissage, quel que soit l'âge ou encore l'activité de l'apprenant. Selon les normes internationales, ces activités peuvent s'exercer de trois manières:
 - Les processus d'apprentissage formels qui sont généralement validés par des certifications socialement reconnues et qui comprennent l'offre officielle du Système national d'éducation et de formation (éducation nationale, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur etc.);
 - Les processus d'apprentissage non formels qui comprennent toutes les organisations d'un apprentissage ne dépendant pas de l'offre officielle du SEF mais dont l'organisation est basée sur la relation enseignant-élève ou encore formateur-stagiaire. Il s'agit principalement de la formation continue, ainsi que des séminaires, colloques, conférences etc., ou encore des enseignements dispensés à distance via les TIC;
 - Les processus d'apprentissage informels qui ne sont pas entrepris intentionnellement et qui « accompagnent » incidemment la vie quotidienne. Il s'agit des activités d'apprentissage qui utilisent des méthodes simples telles que la lecture d'ouvrages, l'utilisation de sites d'internet à contenus éducatifs, l'observation d'autres personnes, ou encore la formation sur le tas et par les grands médias.
13. Concernant la situation nationale, les travaux menés au sein du Conseil ont ensuite permis de réunir plusieurs diagnostics et d'établir les observations d'ensemble suivantes :
 - En milieu d'Éducation-Formation:
 - L'apprentissage est excessivement axé sur la transmission des connaissances plutôt que sur le développement des compétences, et ne tient pas systématiquement compte des compétences linguistiques et pratiques des candidats ni des situations de handicap ;
 - Les incitations et motivations à l'effort d'apprentissage sont très limitées ;
 - Le désir et l'acte d'apprendre ne sont pas assez stimulés ni encouragés ;
 - Les aptitudes au « savoir-être » dans la société ou au travail sont négligées ;
 - La curiosité et la culture du résultat ne sont pas assez développées ;
 - L'esprit critique n'est pas assez stimulé ;
 - L'encouragement à l'innovation et à la Recherche reste limité ;
 - La capacité d'accueil de la Formation professionnelle des jeunes est insuffisante ;
 - L'articulation entre la Formation professionnelle et l'éducation nationale est peu développée ;

- Les contenus des programmes ne sont pas suffisamment en phase avec les stratégies sectorielles ;
 - Et le cadre légal de la Formation professionnelle est trop sélectif à l'égard des jeunes de moins de 15 ans.
- En milieu de travail :
- La Formation continue demeure très limitée en volume et qualité. Sa répartition reste trop inégale (urbain/rural, grande/petite entreprise, public/privé) ; son cadre juridique et son financement sont inadaptés ;
 - Des besoins importants en qualifications restent non satisfaits ;
 - Malgré les efforts déployés par les grandes entreprises, les politiques de gestion des ressources humaines demeurent trop peu développées (manque de plans de carrière et de visibilité, ingénierie de la formation peu développée...);
 - Les contenus des formations ne sont pas mis en cohérence avec les exigences du marché du travail ;
 - L'absence d'un système de reconnaissance des acquis de l'expérience et le manque de Motivation pour le passage à «l'acte d'apprentissage» ont pour conséquence que les opportunités pour le développement personnel et professionnel restent trop réduites ;
 - Et l'évaluation des programmes, de leurs performances et impacts socioéconomique et culturel, et des mécanismes de motivation à la formation demeurent rares.
14. Le Conseil a aussi constaté que les milieux professionnels s'inquiètent d'une faible culture de la préparation de la relève, entraînant une quasi-inexistence des mécanismes et canaux de transmission intergénérationnelle des expériences, savoir-faire et biens productifs. Ainsi, d'importantes carences existent dans la préparation à une retraite active et utile ce qui amplifie le besoin de formations spécifiques, favorisant l'accès à des activités pour les personnes retraitées.
15. Enfin, le Conseil a pris acte également du fait que le Maroc connaît :
- un degré non négligeable de populations exclues du système éducatif, entraînant un taux d'analphabétisme élevé où la proportion d'analphabètes connaît des disparités importantes en fonction des tranches d'âge, du genre, du milieu de résidence et de l'activité professionnelle ;
 - un niveau de décrochage et d'abandon scolaire encore trop élevé, entraînant la faiblesse des compétences de base et la préparation insuffisante pour le développement personnel et l'insertion dans la vie professionnelle d'une part significative de la population ;
 - un accès en progrès aux TIC, souffrant cependant d'une faiblesse en termes de contenus intéressants particulièrement la société marocaine. Cette situation est accentuée par un accès limité aux lieux du savoir et de l'information, ainsi que par une très faible culture de la lecture.
16. Pour le CESE, ces grands constats, souvent préoccupants, parfois alarmants, invitent à voir dans l'ATLV une option majeure pour le Maroc, ainsi que des enjeux spécifiques différents de ceux de l'ATLV dans les pays les plus avancés. En effet, les possibilités et les opportunités ouvertes par les dispositifs spécifiques à l'ATLV, constituent des réponses adaptées aux besoins de reconnaissance des populations où domine l'auto-apprentissage, à la réintégration des jeunes décrocheurs du milieu scolaire, à un renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle pour tous, et au développement de l'employabilité et du niveau de compétences de l'ensemble des actifs et des salariés.

Les orientations principales de l'implémentation de l'ATLV au Maroc

17. Le Conseil Economique, Social et Environnemental considère que l'implémentation d'un système intégré d'apprentissage tout au long de la vie, adapté aux besoins et aux réalités du Maroc, passe par les orientations suivantes :

- Faire de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience le levier majeur de l'apprentissage tout au long de la vie. A cet égard, l'expérience internationale confirme que les systèmes nationaux de qualification ainsi que de reconnaissance des apprentissages informels et non formels incitent les adultes à se former et contribuent à mettre en œuvre des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie plus efficaces et plus ouverts à tous.
- Examiner les conditions et les modalités de la professionnalisation des enseignements à partir d'un âge précoce. Cette orientation se justifie par deux observations fondamentales. Tout d'abord, elle présente des similitudes avec le modèle séculaire de l'apprentissage sur le tas au Maroc. Ensuite, cette formation des jeunes, se déroulant en alternance dans des entreprises, bénéficierait d'un encadrement et d'une évaluation par les syndicats des travailleurs (tuteurs etc.).
- Donner à l'école primaire une place essentielle et nouvelle dans la réussite du Système nationale de formation. En effet, les résultats des enquêtes internationales montrent que les pays où les enfants consacrent le moins de temps aux activités classiques d'apprentissage, se placent parmi les meilleurs dans les tests internationaux. L'épanouissement des enfants, et leur socialisation réussie par un parcours scolaire sans échec, sont des conditions essentielles pour que, devenus adolescents et adultes, soient conditionnés pour s'approprier sans difficultés les activités d'apprentissage et d'auto-apprentissage tout au long de leur vie. La rétention scolaire reste la solution que le Maroc doit continuer à envisager ; elle passe, cependant, par l'amélioration des contenus éducatifs, le développement des compétences essentielles et des méthodes d'apprentissage actif dès le primaire.
- Mettre en place un «système d'information» accessible et pertinent sur l'ensemble des dispositifs d'apprentissage et de formation. Ce système doit permettre de suivre les activités d'apprentissage de tous les étudiants et de tous les élèves du pays, et surtout la réalisation d'évaluations périodiques pertinentes des résultats du système.
- Adapter l'architecture institutionnelle actuelle pour favoriser la conception et l'implémentation facile d'un nouveau système de formation professionnelle au Maroc. La régionalisation avancée doit permettre une amélioration des rendements de la formation professionnelle à destination des non qualifiés, par une meilleure adéquation aux besoins spécifiques des populations et en adéquation avec les politiques régionales et initiatives locales de développement.

Recommandations pratiques du Conseil

18. Concernant la valorisation de l'Apprentissage et de l'Expérience professionnelle, le CESE recommande de :

a. Reconnaître les Acquis de l'Expérience :

- Le CESE recommande de soutenir la structuration des efforts d'autoformation, d'auto-apprentissage, ou d'apprentissage mutuel sur les lieux de travail, par le biais d'une procédure de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) à différents niveaux. Le Maroc se dotera ainsi d'un dispositif puissant et incitatif à la rationalisation et à l'organisation du travail, tout en permettant au salarié de faire reconnaître ses compétences et d'évoluer dans sa carrière.
- Le Conseil appelle donc à ce que les certificats nouvellement créés et délivrés dans le cadre de la RAE soient mis en équivalence avec des certificats nationaux. Cette démarche pourrait accélérer la transition de certaines activités de l'informel vers le secteur formel.
- Il appelle aussi à ce que la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience soit faite au sein des systèmes éducatifs nationaux ; MEN, FP et Enseignement supérieur. Il est essentiel de décloisonner les SEF et d'instaurer les passerelles entre ses différentes composantes.
- Il considère l'implication des associations, des chambres professionnelles et des partenaires sociaux comme une condition majeure pour la réussite de ces processus.

b. Promouvoir la Formation continue

- Le Conseil rappelle que la promotion et le développement de la formation continue dans les entreprises est un impératif de la compétitivité économique du pays, tout en offrant une meilleure sécurisation des parcours professionnels et la promotion sociale des salariés ;
- Dans cette optique, le CESE recommande de :
 - Conduire une politique volontariste et constante de sensibilisation des TPE/PME à l'importance de la FC ;
 - Mettre en œuvre les mesures appropriées pour atteindre l'objectif du nombre de bénéficiaires de la FC fixé par la charte nationale de l'éducation et de la formation à 20% par an des salariés déclarés à la CNSS dans les cinq ans (Réalisation 2011 : 7%) ;
 - Instituer le droit des salariés à la FC et au congé formation ;
 - Réformer le système actuel de gestion des contrats spéciaux de formation par la simplification des procédures et la mise en place d'un dispositif souple et incitatif pour les TPE/PME ;
 - Encourager les Universités et Grandes Ecoles publiques et privées à s'impliquer activement et à augmenter leurs offres dans le domaine de la formation continue.

c. Créer une Entité Nationale de la FC et de la RAE

- Le Conseil recommande de mettre en place une Entité Nationale qui sera chargée de gérer la formation continue et le système de reconnaissance des compétences acquises par l'expérience professionnelle ;

- Il propose à ce que cette entité s'appuie sur un Conseil d'administration tripartite et se voit assigner les objectifs suivants :
 - La promotion de la formation en cours d'emploi ;
 - La veille en terme d'évolution des métiers et des besoins en compétences (fonction observatoire) ;
 - La validation des acquis de l'expérience ;
 - L'organisation de la formation continue en milieu du travail ;
 - La gestion des fonds dédiés à la formation continue (Fraction de 30% de la TFP).

19. Concernant l'amélioration de la proximité de l'apprentissage et la mise à jour des compétences le CESE recommande de :

d. Faciliter et généraliser l'accès au service Internet

- Le CESE rappelle que le service d'Internet constitue une chance pour améliorer la proximité des offres d'apprentissage. Par ce biais, les apprenants en situation d'handicap et les personnes vivant dans des régions éloignées et défavorisées verront s'élargir considérablement la palette des occasions d'apprentissage.
- Dans ce sens, le Conseil, reconnaissant la position déjà avancée du Maroc dans ce domaine, recommande d'assurer la généralisation d'Internet à travers :
 - l'amélioration du contenu de l'offre internet par l'encouragement à l'enrichissement et à l'adaptation aux réalités et aux besoins nationaux (notamment linguistiques, thématiques et culturels) des contenus des sites internet : Musées virtuels, bibliothèques virtuelles, Encyclopédies en ligne ;
 - l'abaissement des tarifs du service Internet ;
 - la mise en place d'une «Offre subventionnée par l'Etat» dans cette branche pour arriver à des prix «accessibles et encourageant» dans le monde rural ;
 - l'amélioration de l'accès aux sites Internet éducatifs et sites Internet des principaux services publics pour les personnes en situation d'handicap, notamment visuel, ce qui garantira un droit universel d'accès.

e. Mettre en place une Université Virtuelle Nationale

- Le Conseil recommande de multiplier la mise en place de formations à distance au sein des universités et grandes écoles, publiques et privées ; des formations qui devraient à terme être reconnues et accréditées par l'Etat. Cet enseignement à distance par l'intermédiaire d'Internet pourrait notamment compenser la faiblesse de la capacité physique d'accueil de l'Université au Maroc.
- Dans le cadre de cette cyberculture, le Conseil invite la Conférence des présidents des universités et la Conférence des grandes écoles à mettre en commun leurs efforts et construire un projet intégré d'université virtuelle nationale (ex : L'Université Virtuelle Canadienne, Teluq...). Elles peuvent s'inspirer des meilleures pratiques des Open Course Ware (OCW) et des Massive Open Online Courses (MOOC's) adoptés par les grandes universités internationales. Cette collaboration devrait aboutir à l'élaboration d'une architecture pédagogique spécifique aux dispositifs d'e-

learning, à la conception des modules de formation à distance (qui répondent à des besoins précis et identifiés), à la définition des modalités de leur diffusion et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

- Le CESE souligne que les modules de formations devraient être destinés à un public large qui désire acquérir des savoirs et des compétences les plus divers tout au long de sa vie, ainsi qu'aux citoyens qui ne peuvent se rendre dans un établissement d'enseignement supérieur pour suivre un cursus de formation classique. C'est le cas notamment pour
 - Les citoyens des zones rurales et éloignées surtout les jeunes, les personnes en situation d'handicap, les Marocains résidents à l'étranger;
 - Les personnes incarcérées ;
 - Les salariés désirant, de leur propre initiative, avancer leur développement personnel et/ou professionnel ;
 - Les personnes du troisième âge souhaitant se former ou se recycler.
- Le CESE souligne aussi que les formations doivent être conçues pour être accessibles à tous les niveaux, permettant ainsi de poursuivre des études d'une manière flexible, en parallèle avec le travail ou les autres activités des inscrits. Ces derniers pourront être reçus dans les locaux des universités ou des grandes écoles publiques et privées, pendant les jours libres pour des cours de consolidation ou afin d'y passer les examens requis par une formation diplômante.
- Dans cette perspective, le CESE signale que le corps des enseignants et des tuteurs chargé de l'encadrement peut être renforcé par la mobilisation de cadres retraités, qui, formés à cette fin, seront chargés de conseiller, d'orienter et de consolider les acquis des apprenants.

f. Développer une offre d'apprentissage via les TIC.

- Le Conseil Recommande de mettre en place une offre diversifiée de formation via Internet. Ce type de formation peut être construit suivant plusieurs modèles, notamment sous la forme des Massive Open Online Course –MOOC- ou Cours En Ligne Ouverts et Suivis Massivement, et les OpenCourseWare – OCW – ou Supports éducatifs et pédagogiques ouverts.
- Dans ce sens, le Conseil rappelle que le développement des OpenCourseWare par les établissements universitaires et de formation en mettant en ligne gratuitement des cours de niveau universitaire et de formation professionnelle, favorisera le partage d'une large variété des ressources, susceptibles de couvrir les besoins de filières professionnelles locales, régionales et nationales.
- Le conseil recommande aussi de convertir certaines formations pratiques ou de vulgarisations destinées à des secteurs précis (vulgarisation agricole, artisanat, techniques de plongée, sécurité routière...), en des formations en ligne. Ces formations doivent être basées sur un apprentissage en vidéo, diffusées via Internet et destinées à des secteurs d'activités précis.
- Dans ce sens, le Conseil encourage une approche participative dans ce type d'apprentissage en associant les bénéficiaires à la définition des contenus souhaités et sollicités pour mieux répondre à la demande ; Le Conseil encourage aussi la certification de la population bénéficiaire selon des conditions préétablies.

g. Améliorer le rendement des lieux publics d'apprentissage

- Le Conseil recommande d'ouvrir les infrastructures existantes dédiées à l'apprentissage, à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur sur leurs environnements, durant les heures non ouvrées et durant les fins de semaines afin d'organiser des formations ouvertes destinées principalement aux «communautés» avoisinantes ;
- Le Conseil invite à mobiliser ces espaces équipés pour accroître l'offre de formation, notamment les programmes de formation non formelle et informelle, tout en améliorant le rendement de l'investissement public dans ces infrastructures ;
- Il appelle à définir les besoins en matière de formation et les conditions de leur mise en œuvre en liaison étroite avec des associations regroupant les populations concernées et les responsables de ces structures.

h. Améliorer l'accès aux bibliothèques afin de renforcer l'activité de lecture et l'acquisition du savoir

- Le Conseil appelle à organiser l'ouverture des bibliothèques universitaires au grand public pour participer à l'augmentation des points d'accès aux livres, ainsi que la mise en ligne de contenus dématérialisés pour permettre l'accessibilité à ces contenus avec des conditions de consultation qui préservent les droits d'auteur. Des bibliothèques mobiles peuvent aussi être envisagées ;
- Il appelle aussi à engager une enquête nationale périodique, pour suivre l'activité de la lecture au Maroc, et mieux connaître les mécanismes de renforcement de cette activité dans le pays.
- Enfin, le CESE rappelle qu'il est aujourd'hui crucial d'inclure dans cette politique les possibilités ouvertes par la lecture de livres numériques et adapter les points d'accès à ces tendances technologiques, pour augmenter leur attractivité et développer les bibliothèques virtuelles au Maroc.

i. Développer une offre d'apprentissage par les grands médias

- Le CESE recommande de faire une utilisation augmentée des grands médias pour la formation en s'inscrivant dans la logique d'Apprentissage tout au long de la vie. Il appelle dans ce sens à couvrir les besoins et les publics divers en fonction des âges, des niveaux scolaires et des situations d'accès à la formation concernée .
- Le conseil recommande aussi de développer des contenus selon les spécificités de chaque grand média et en assurant la meilleure complémentarité.

20. Concernant les acquis de base pour tous, le Conseil appelle à les repenser et recommande de :

j. Renforcer les acquis de base des jeunes de 15 ans et plus, en leur donnant un socle de compétences dans les activités de lecture et d'écriture, la maîtrise des langues, les principes du calcul et des mathématiques courantes, les TIC, la Citoyenneté et le respect de l'Environnement ;

k. Promouvoir les initiatives civiles dans le monde rural notamment en matière de formation professionnelle des jeunes

- Dans ce sens, le Conseil recommande de soutenir les associations et maisons familiales rurales, qui peuvent garantir un apprentissage adapté aux motivations des élèves, aux besoins des territoires et de l'économie locale. Ces initiatives ne peuvent se développer sans un soutien financier conditionné par un cahier des charges précis.

I. Revoir l'architecture institutionnelle de la formation professionnelle

- Le Conseil souligne que la régionalisation de l'offre de formation professionnelle initiale pourra mieux accompagner le développement des investissements et du marché du travail régional.
- Il recommande de :
 - développer un système paritaire impliquant les collectivités territoriales, les organes et institutions de l'Etat au niveau régional ainsi que l'ensemble des parties prenantes de la question de la formation (associations de la société civile, syndicats salariés et entrepreneurs, entreprises...);
 - mobiliser, en plus du financement de l'Etat, des ressources provenant des collectivités territoriales et des entreprises parties prenantes. Un partenariat public privé serait souhaitable.

m. Repenser les liaisons entre la formation professionnelle et l'enseignement scolaire et universitaire

- Pour assurer l'égalité d'accès à la formation et garantir ce droit, et pour permettre aux jeunes de mieux choisir leur parcours et dissiper les inquiétudes relatives à leur avenir professionnel, le Conseil recommande d'entreprendre avec détermination et continuité les actions suivantes :
 - la restructuration de l'articulation entre le SEF et la formation professionnelle. Cette dernière devrait désormais être conçue et proposée comme une filière à part entière et un vrai tremplin de carrière ;
 - le décloisonnement du SEF par la mise en place de passerelles entre la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience, les certifications de la formation professionnelle et l'enseignement universitaire, selon des procédures adéquates. Ce décloisonnement favorisera un modèle de réussite sociale par l'ATLV et stimulera la motivation des citoyens pour apprendre tout au long de la vie ;
 - la refonte du système actuel d'orientation à tous les niveaux de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. Cette réforme est d'une urgente nécessité afin de rendre les choix au sein du SEF plus efficaces et adaptés à une logique d'ATLV.

21. Concernant le soutien de l'initiative individuelle, à tout âge le Conseil recommande de :

n. Promouvoir l'expertise acquise dans le travail par la formation et soutenir l'auto-apprentissage comme premier pas vers l'auto-entrepreneuriat

- Le Conseil recommande de mettre en place des formations adéquates à destination des professionnels, des TPE et PME qui constituent la majorité de notre tissu économique, ce qui contribuera à la valorisation de l'expertise acquise dans le travail et le développement de leurs activités.
- De même, il recommande de développer une offre de formation adéquate en direction du troisième âge ce qui aidera à ce que l'expertise acquise par cette catégorie sociale, et selon leurs

souhaits, puisse déboucher sur la création d'entreprises ou l'apport d'expertise vers nos très petites entreprises.

22. Concernant l'amélioration des principes et des organes de la Gouvernance le Conseil recommande de :

o. Améliorer le Partenariat public-privé

- Le Conseil confirme que le financement public de l'éducation de base doit être une priorité de l'Etat, mais il souligne que la complémentarité entre public et privé doit être construite avec l'objectif d'une cohérence d'ensemble du système de Formation.
- Dans ce sens, le Conseil recommande de mettre en place un système d'assurance-qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur, en commençant par l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs, dans la perspective de la création d'un système national de classement (Ranking des Universités).

p. Promouvoir un contrat-programme pour une croissance des budgets de l'ATLV

- Le CESE considère que les moyens que consent la nation aux différentes composantes de l'ATLV sont insuffisants au regard des enjeux multiples de développement du pays. Ils constatent que l'ensemble des budgets privés et publics consentis à la formation professionnelle, à l'Ecole de la seconde chance, à l'alphabétisation représentent moins de 0,5% du PIB contre 3,2% en France pour la seule formation professionnelle ; ou encore que ces dépenses sont dans un ratio de 8% avec celles de l'éducation nationale contre 36% pour le même ratio en France. Des écarts d'ampleur similaires existent avec les pays les plus avancés.
- Le Conseil recommande donc que la nation engage une programmation sur 5 ans qui permette d'atteindre 1% du PIB (ou un ratio de 15% par rapport aux dépenses d'éducation) pour l'ATLV, soit un équivalent de 8 milliards de dirhams en valeur 2013.
- Cet effort devrait permettre en priorité :
- d'augmenter significativement les budgets de la formation professionnelle continue (en consacrant 1% de la masse salariale à la seule formation professionnelle continue, contre 0,6 % aujourd'hui alors que 1,6% sont prélevés) ;
- de créer un système national de reconnaissance des acquis de l'expérience ;
- d'accroître les efforts pour l'Ecole de la nouvelle chance et l'alphabétisation fonctionnelle des adultes.
- de soutenir les efforts de l'éducation et des grands médias nationaux pour développer des formations en e-learning ouvertes au plus grand nombre.
- Cet effort budgétaire considérable doit être équitablement réparti entre l'Etat, Les entreprises, les régions et les citoyens et doit donc être un élément important des discussions sur la fiscalité (cf. rapport du CESE sur ce thème).
- Le CESE appelle donc toutes les forces vives de la nation à s'engager dans la construction d'un tel contrat-programme, comme l'une des hautes priorités du pays. A terme, ce contrat pourrait servir de base à une loi-cadre sur l'ATLV.

q. Rendre la complémentarité institutionnelle plus efficiente

- Le Conseil recommande d'améliorer les synergies entre les différents ministères, institutions et associations qui œuvrent dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie, ce qui rendra la complémentarité institutionnelle plus efficiente. En même temps, le CESE appelle à rendre opérationnelle et effective l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme pour aider à réintégrer les jeunes décrocheurs de l'école publique.
- D'autre part, le Conseil appelle à la mise en place de formations et d'apprentissages basés sur l'exercice et l'apprentissage d'un métier lié à l'alphabetisation en tant que moyen adéquat pour l'inclusion sociale des jeunes.

r. Mettre en place une Entité pour suivre les évolutions des processus de l'ATLV

- Pour capitaliser ce processus de mise en place d'une stratégie nationale d'ATLV, le Conseil souligne l'importance d'avoir, dans un premier temps, une Entité sous forme d'une Fondation d'utilité publique, qui disposera autant que possible d'antennes dans toutes les régions. Cette Fondation doit s'appuyer sur un Conseil national constitué d'experts bénévoles, et doit être dotée d'un organe administratif permanent.
- Cette entité sera chargée, entre autres, de :
 - définir les actions pertinentes spécifiques aux besoins locaux des populations et de l'économie, ainsi que des stratégies cohérentes et des priorités nationales ;
 - procéder à la levée de fonds pour soutenir les actions pilotes et concrètes en matière d'apprentissage tout au long de la vie ;
 - veiller à encourager et associer les ONG œuvrant dans les domaines de l'ATLV.

Conseil Economique, Social et Environnemental

1, angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5
Hay Riad , 10 100 - Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@ces.ma